



Politique sur la visibilité du Club

Objectif

Cette politique a pour objectif d'assurer au Club la visibilité nécessaire à sa pérennité.

Champ d'application

Cette politique vise les moyens déployés par les employés et athlètes de niveaux compétitifs, pour assurer la visibilité du Club au sein des fédérations de gymnastique et de la communauté.

Diffusion

Cette politique est diffusée à l'ensemble des athlètes et entraîneurs.

Vêtements officiels

Vêtements des athlètes

Les vêtements officiels, incluant les maillots, singlets, shorts et survêtements doivent montrer l'appartenance au Club, c.-à-d., impliquer la présence d'éléments permettant de reconnaître les athlètes du Club. Plus précisément, le maillot doit être le même pour toutes les athlètes féminines d'un même secteur; le singlet et le short doivent être les mêmes pour les athlètes masculins d'un même secteur. Tous athlètes d'un même secteur doivent avoir le même survêtement lorsqu'ils représentent le Club.

Selon le secteur, les vêtements peuvent adopter différentes déclinaisons.

Vêtements officiels des entraîneurs

Lorsqu'ils représentent le Club, les entraîneurs sont tenus de porter un vêtement officiel Club.

Autorisations spéciales

Dans des circonstances exceptionnelles, le conseil d'administration peut approuver une dérogation de la présente politique.



Approbation et signatures

La présente politique a été adoptée par les membres du conseil d'administration de Virtuouse Centre Acrobatique et est en vigueur à partir du 17 juin 2019.

Pascale Gravel, Présidente

3 septembre 2019

Date

Pascale Hardy, Secrétaire

3 sept. 2019

Date

ORIGINAL